

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 085-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.204

Déposée le: 26.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 970/2017 du 13 septembre 2017
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: Non classifié



Conséquences financières des sites de la BFH: que la transparence soit faite!

Le premier rapport du Conseil-exécutif, en 2011, visait hélas déjà l'élimination de Berthoud, raison pour laquelle on y trouvait des contre-vérités : Berthoud y était présentée comme mal desservie par les transports publics, etc. Ces affirmations ont pu être démenties et les avantages du site de Berthoud exposés : les bâtiments appartiennent au canton de Berne, sont en bon état, accessibles en cinq minutes depuis la gare, les trains circulent tous les quarts d'heure en direction de Berne et trois fois par heure en direction de Soleure et d'Olten, etc. A l'époque, cinq membres du Grand Conseil originaires des quatre coins du canton avaient déposé une intervention parlementaire en faveur du maintien des trois sites de la BFH. Lors de la même session, nous avons adopté des déclarations de planification (à l'époque je faisais partie de la commission BFH) et le Grand Conseil s'était prononcé à une large majorité pour le maintien de trois sites. Après cette décision claire, nous avons alors retiré notre motion, crédules. Ensuite, silence radio pendant plus de trois ans et nomination d'un comité de sélection secret. Ce comité, mais aussi les représentants et représentantes de la BFH, ont été muselés. Puis, en janvier 2016, un postulat demandant de dissocier les filières Gestion, Santé et Travail social a été déposé (comme souhaité par des spécialistes de l'économie notamment). L'auteur du postulat demandait l'installation d'une Business School à Berthoud. Cette intervention n'a cependant été inscrite à l'ordre du jour du Grand Conseil qu'après le vote sur les quatre variantes destinées à se donner bonne conscience (tous les départements à Berne, tous les départements à Berthoud, statu

quo ou technique à Berthoud / GST à Berne), que personne ne voulait. On a ensuite affirmé que la variante avec Business School à Berthoud avait été étudiée et rejetée. Sur quelle base ? Nous, députés, l'ignorons (sauf peut-être les membres de la CFor). Les conséquences financières n'ont, elles non plus, jamais été exposées limpide.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A combien s'élèvent les coûts de déménagement, de fonctionnement, de construction, de transport des pendulaires pour chacune des trois variantes étudiées par le Conseil-exécutif sans avoir été présentées au Grand Conseil :
 - a. Technique à Berthoud, Gestion, Santé, Travail social à Berne sur un nouveau campus ;
 - b. Business School à Berthoud, Santé / Social à Berne sur un nouveau campus ;
 - c. Business School à Berthoud, Santé / Social dans des locaux existants (par ex. ceux du campus « Santé », relativement neuf et idéalement situé à proximité de l'Hôpital de l'île, voir <http://www.gesundheit.bfh.ch/fr/campus/standort.html>) ?
2. Quels cantons ont réuni les filières de gestion, de santé et de travail social sur un même campus ?
3. Dans quels cantons la filière de gestion se trouve sur un campus à part, comme c'est l'usage à l'étranger ?
4. A l'avenir, le plénum du Grand Conseil aura-t-il accès aux informations dont il a besoin dans le dossier BFH afin que ses membres puissent faire usage de toutes les compétences qui leur reviennent ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport « Concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise : analyse des sites de Berne et de Berthoud »¹ le 1^{er} juin 2016. Ce rapport se fonde sur des calculs exhaustifs. L'auteur de l'interpellation observe avec raison que la variante « Business School à Berthoud » n'a pas été retenue. En revanche, les coûts des variantes vérifiées et énumérées dans le rapport ont été présentés de façon transparente au Grand Conseil. Les calculs correspondants se trouvent dans le document. Afin d'assurer la comparabilité des différents éléments, toutes les variantes reposent sur les mêmes conditions générales (cf. chapitre 6.2 du rapport, pages 38 ss). Les montants indiqués sont des calculs comparatifs effectués sur la base de coûts standards dont la précision est de +/- 30 pour cent, conformément aux normes usuelles de la SIA. Les montants évalués se rapportent à la totalité des institutions considérées et se fondent sur les mêmes hypothèses comparables dans toutes les variantes.

Les membres de la Commission de la formation, qui était en charge de préavisier le rapport avant son traitement par le Grand Conseil, ont souhaité que la variante selon laquelle seul le domaine

¹ <http://www.gr.be.ch/etc/designs/gr/media.cdwbinary.DOKUMENTE.acq/12613e2b3bbc470181b14aaf186d9cd5-332/2/PDF/2015.RRGR.831-Beilage-F-124957.pdf>

Gestion serait installé à Berthoud soit analysée et introduite dans le comparatif. Les mêmes critères que pour les trois variantes déjà présentes dans le rapport ont été repris. Sur la base de son travail approfondi concernant les variantes évaluées dans le rapport ainsi que la variante mentionnée ci-avant, la Commission de la formation a conclu qu'il n'était pas judicieux de présenter des variantes supplémentaires.

Question 1 :

- a. Cette variante correspond à la variante 3 du rapport, qui a été retenue. Pour la réalisation du nouveau bâtiment de la Technische Fachschule Bern (TF Berne) sur le site du Gsteig, des dépenses de 117 millions de francs net sont prévues sur l'ensemble de la période considérée (2013 à 2045) d'après les estimations basées sur les conditions générales mentionnées en introduction. Pour le campus de Berne, qui, outre les domaines de la gestion, de la santé et du travail social, doit accueillir les arts performatifs, le rectorat et les services, un loyer de 368 millions de francs a été estimé. Comme le canton de Berne va désormais acquérir un droit de superficie et construire lui-même le campus, la variante retenue sera considérablement plus économique sur le long terme que la solution de location considérée initialement. Les dépenses nettes prévues pour cette variante sont estimées à 767 millions de francs pour les années 2013 à 2045 (le récapitulatif des coûts se trouve à la page 65 du rapport).
- b. Cette variante a été calculée pour la période de 2013 à 2045 en tenant compte des mêmes conditions générales. Etablir un campus de gestion à Berthoud entraînerait des dépenses nettes d'environ 47 millions de francs. Le campus bernois correspondant engendrerait des coûts nets de 309 millions de francs, déduction faite des locaux qui y auraient été nécessaires pour le campus de gestion. Alors qu'ériger de nouvelles constructions pour la BFH serait plus avantageux par rapport aux dépenses occasionnées par la variante 3, les économies réalisées seraient perdues si la TF Berne venait à demeurer dans ses locaux actuels. En effet, en raison des frais de location élevés et de la répartition des locaux, ce statu quo engendrerait des coûts de 192 millions de francs durant la période considérée alors que les coûts de la variante 3 sont estimés à 117 millions de francs. Les dépenses nettes calculées pour la variante considérée ici s'élèveraient à 757 millions de francs.
- c. La variante 4, présentée comme étant la variante de référence dans le rapport, se base sur un statu quo de tous les sites. D'après les calculs, il s'agirait de la variante la plus chère avec des dépenses nettes de 822 millions de francs. Avec la variante à plusieurs sites, qui se trouvent souvent en location, les coûts sont souvent plus élevés qu'avec une solution centralisée. Dans cette variante également, les coûts liés à un site séparé pour la gestion à Berthoud s'élèveraient à environ 47 millions de francs.

Entre les variantes considérées, les différences de coûts sont minimales si l'on tient compte des dépenses nettes moyennes par année pour la période de 2013 à 2045. C'est au final sur la base d'une comparaison exhaustive que le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont choisi une variante plutôt qu'une autre. Pour cette comparaison, de nombreux autres facteurs ont été pris en compte en plus du prix. Par exemple, par rapport à la variante 1b, la variante 1a permet une meilleure exploitation des synergies entre la BFH et la TF Berne au niveau des offres et de l'exploitation. Elle permet également la résiliation de certaines locations (TF Berne à Felsenau), ce qui va dans le sens de la stratégie foncière du canton. A long terme, la variante 1a est la solution la plus économique.

Questions 2 et 3 :

L'auteur de l'interpellation demande quels cantons disposent d'un campus pour la gestion, la santé et le travail social réunis et quels cantons disposent d'un site séparé pour la gestion. Avant toute chose, il convient de souligner que la majorité des sept hautes écoles spécialisées de droit publique de Suisse ne sont pas financées que par un seul canton comme la BFH, mais par plusieurs cantons réunis. Ce type d'organisation influe souvent sur le nombre de sites exploités.

La situation de l'offre et des sites pour les domaines de la gestion, de la santé et du travail social des six autres hautes écoles spécialisées de Suisse (hormis la BFH) se présente comme suit :

- La Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) est gérée par le canton de Zurich : les domaines de la gestion et de la santé sont gérés dans deux départements distincts sur le site de Winterthour tandis que le département du travail social se trouve en ville de Zurich.
- La Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW) est gérée par quatre cantons (BS, BL, AG, SO) et propose des départements distincts pour la gestion et pour le travail social. Il n'existe pas de département de la santé. Le département de gestion est présent sur trois des quatre campus de la FHNW, à savoir à Olten (SO), à Brugg-Windisch (AG) et à MuttENZ (BL). Quant au département de travail social, il est situé à Olten et dans la ville de Bâle.
- La Haute école de Lucerne (HSLU) est gérée par six cantons (LU, ZG, UR, SZ, OW, NW). Elle dispose d'un département pour la gestion et d'un autre pour le travail social. La santé n'est pas proposée. Ces deux départements se trouvent dans la ville de Lucerne. L'un des quatre instituts du département de gestion se trouve dans la ville de Zoug. En 2019, il sera déplacé avec le département d'informatique de l'HSLU vers le nouveau site Rotkreuz dans le canton de Zoug.
- La Haute école spécialisée de Suisse orientale (FHO) est gérée par six cantons (AI, AR, GR², SG, SH, TG). Elle dispose de domaines séparés pour la gestion, la santé et le travail social. Tous trois sont concentrés sur le campus de St-Gall. Seule la gestion est également proposée à Coire.
- La Haute école spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI) est gérée par le canton du Tessin. Elle comprend le Département Gestion et administration, santé et travail social, qui se trouve sur le site de Manno près de Lugano.
- La Haute Ecole Spécialisée de Suisse romande (HES-SO) est gérée par sept cantons (BE, GE, FR, JU, NE, VD, VS) et dispose de filières d'études distinctes pour la gestion, la santé et le travail social. La gestion est proposée à Fribourg, Genève, Neuchâtel, Sierre et Yverdon, la santé à Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Sierre et le travail social à Fribourg, Genève, Lausanne et Sierre.

Il ressort de ce qui précède qu'aucune des hautes écoles spécialisées de droit publique de Suisse ne propose le domaine Gestion sur un site complètement séparé des autres. Le Conseil-exécutif n'a pas non plus connaissance de projets qui iraient dans ce sens. Comme les conditions générales d'exploitation et de formation sont similaires pour toutes les hautes écoles spécialisées de Suisse, la plupart des organismes responsables ont entrepris ou prévu des concentrations de sites.

Question 4 :

Oui. Alors que le Grand Conseil a déjà arrêté le crédit de réalisation du Campus de Biel/Bienne durant la session de juin 2017, il va encore devoir trancher concernant le crédit pour le dévelop-

² Le canton des Grisons est actuellement en train de soustraire la haute école de technique et de gestion de Coire (HTW) de la HES commune pour fonder une HES grisonne indépendante.

pement du projet et la réalisation du Campus de Berne. Pour cela, toutes les informations nécessaires concernant les demandes de crédit seront soumises au plénum du Grand Conseil. Il est usuel que la commission consultative (ou éventuellement plusieurs commissions) reçoivent encore d'autres informations de base.

Destinataires

- Grand Conseil